



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC LE MANS CENTRE 45 PLACE DE LA REPUBLIQUE 72000 LE MANS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 10 000 €.

Cyril RIOUL Valentin ANGLEBERT , gérants de la société ARC GLASS , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe ALLEE DE LA ZA DE LA BODINIERE 72210 ROEZE SUR SARTHE, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Cyril RIOUL 6 B BD MARIE ET ALEXANDRE OYON 72100 LE MANS
Nombre de parts	50
Montant versé	5 000 €
2e associé	Valentin ANGLEBERT 20 IMPASSE DES ROSSIGNOLS 72230 MULSANNE
Nombre de parts	50
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 janvier 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JUSTO6 *Anglebert : lu et approuvé*

Rioult lu et approuvé
Rioult

